

C'ÉTAIT LA DERNIÈRE SÉANCE ... ET LE RIDEAU EST TOMBÉ

Le Comité Technique Ministériel du 11 octobre, a eu une triple particularité.

1. il s'est tenu enfin dans un délai normal après la présentation du Projet de loi de finances au Conseil des ministres, sous la présidence de Monsieur Attal.
2. Il a été également le dernier où la Secrétaire Générale, Madame Barbat-Layani, était présente, avant son prochain départ vers d'autres horizons.
3. Enfin, il était le dernier tout simplement, avant son remplacement après les élections professionnelles de décembre, par le Conseil Social d'Administration.



Avant ce clap de fin, l'ordre du jour a été dense, avec une première partie, consacrée au PLF 2023, puis dans un second temps une myriade de textes statutaires à son programme.

Les annonces du ministre

L'essentiel du projet a été présenté par le ministre, dès le 26 septembre, d'abord aux fédérations syndicales représentatives, puis aux agents par le biais d'une vidéo.

A cette occasion, ont été confirmées les nouvelles suppressions d'emplois à Bercy, et en 1^{er} lieu à la DGFIP.

Les crédits informatiques de cette même direction ont été fortement augmentés, ce qui ne sera pas de trop au vu de l'état du parc actuel.

Pour autant, les crédits globaux du ministère sont loin d'être revalorisés à hauteur de l'inflation ce qui restreint les possibilités de modernisation et d'action des directions.

Les grands absents de ce PLF sont les réponses pour l'amélioration des déroulements de carrière des agents et la revalorisation des régimes indemnitaires, sans oublier celle de la valeur du point d'indice, largement minorée par rapport à l'inflation constatée.

Des accords ont été signés dans certaines directions, des engagements sont pris dans d'autres, mais pour des raisons diverses, les agents ne voient rien aboutir.

L'éparpillement des dossiers et donc des responsabilités est une fuite en avant pour les directions, pour les enterrer ou à tout le moins les retarder le plus longtemps possible.

C'est pourquoi **FO Finances** a de nouveau demandé l'ouverture d'une négociation au niveau ministériel sur toutes ces thématiques, sur le modèle du Ségur de la santé ou du Beauvau de l'intérieur.

A quand le Bercy aux finances ?

Le ministre a fait un premier pas dans le sens de la demande de **FO Finances**, en acceptant d'inscrire à l'agenda social de 2023, le dossier « déroulement de carrière -promotions internes». Un premier pas, qui en nécessite bien d'autres.

La deuxième partie du Comité technique, a eu à traiter de nombreux textes en souffrance dans les cartons des différentes directions de Bercy.

Plan d'actions de sobriété énergétique

Dans le prolongement des annonces gouvernementales, notre ministère a élaboré un plan dit de « sobriété énergétique ». Les principales mesures sont déjà connues : locaux à 19°, rénovation énergétique des bâtiments, actions éco-responsables, avec amplification du télétravail, achats de véhicules électriques pour les déplacements professionnels.

Retour dans le futur pour qui a connu les années 70 !



Les événements internationaux et climatiques nécessitent des changements de comportement, mais comme trop souvent aujourd'hui, attention à ne pas tomber dans l'infantilisation où notre ministre nous dit comment s'habiller, et la culpabilisation des agents.

Le bilan GES (gaz à émission de serre) pointe l'impact fort des trajets domicile-travail, dans un contexte de restructurations. Ces fermetures de sites entraînent un allongement des trajets pour les agents, ce qui vient appuyer la revendication **FO Finances** d'arrêter les restructurations.

Comme toujours, certains chefs de service en profitent pour faire de l'autoritarisme et du zèle. Ainsi **FO Finances** a eu de nombreuses remontées de directions locales où la priorité a été de supprimer les radiateurs d'appoint dans les bureaux, alors même que l'isolation des locaux est déficiente. A quand la chasse aux cafetières ? De même faire reporter les efforts sur les agents en les incitant fortement à développer le télétravail, en revalorisant à un montant ridicule l'indemnité journalière, est un renversement de l'effort demandé inacceptable.

La prochaine étape ne sera-t-il pas de supprimer purement et simplement les surfaces des locaux en regroupant les agents dans des open-spaces ?

Pour **FO Finances**, les économies d'énergie seront d'autant mieux acceptées et mises en œuvre si elles ne sont pas corrélées à des contraintes et des entraves à la liberté individuelle et collective.

Modalités d'organisation du vote électronique

Pour la 2nde fois, les élections professionnelles auront lieu par voie électronique (du 1^{er} au 8 décembre prochain).

FO Finances a toujours été opposé à cette modalité de vote, qui outre sa fragilité technique, a pour conséquence une baisse significative de la participation (-10 points en 2018)

La préparation du scrutin à venir ne nous a pas rassurés, après des élections test qui ont tourné au fiasco en avril avant une simplification de la procédure de vote bienvenue. Le dépôt des listes de candidats ouvert jusqu'au 20 octobre, a démontré dans sa première semaine de mise en œuvre, des failles inquiétantes.

Il est à espérer que rien ne viendra altérer la sincérité du vote et sa transparence. **Verdict le 8 décembre au soir.**

FO Finances s'est abstenu sur le projet d'arrêté d'organisation du vote électronique qui n'est qu'une sécurisation juridique de l'intégralité du processus électoral.



Conditions de nomination dans les corps de catégorie A

Le ministère de la fonction publique a publié le 1^{er} septembre une nouvelle grille de la catégorie B. Présentée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, seul **FO** a voté contre.

Cette nouvelle grille comporte quelques gains indiciaires pour quelques échelons, mais surtout elle remet en question les conditions pour se présenter aux examens professionnels à l'intérieur du corps, voir pour passer dans le corps de catégorie A.

Ainsi certains agents se voient refuser pour plusieurs années le droit de se présenter à l'examen professionnel pour changer de grade dans le corps de catégorie B, alors qu'avant la parution de ce décret ils étaient éligibles à la promotion.

Pour **FO Finances**, cette situation est inadmissible et se doit d'être réparée.

Charte de déontologie des achats

Déjà présentée au CTM du 2 juillet 2021, pour information, la charte de déontologie des achats a été complétée.

La charte est aujourd'hui adossée à un dispositif de formation élaboré par l'IGPDE, assurant la délivrance d'un "passport achat" aux agents ayant pris connaissance de la charte.

Chaque direction doit s'assurer que la charte est signée par tous les agents ayant un rôle dans le choix du titulaire notamment les personnes signataires des marchés ou donnant l'accord sur les commandes, au titre de leurs fonctions d'ordonnateurs, ainsi que les agents participants à l'analyse des offres techniques et financières.

FO Finances s'est abstenu sur ce projet de charte.

Ce Comité Technique Ministériel, sauf évènement exceptionnel, était le dernier d'une très longue histoire du dialogue social dans notre ministère.

Les élections professionnelles, qui auront lieu du 1er au 8 décembre détermineront la nouvelle représentativité syndicale dans la nouvelle instance, le Conseil Social d'Administration.

Les élus de FO Finances siégeront avec toujours la même volonté et énergie pour défendre les missions, les emplois, les conditions de travail, les traitements et les carrières. Ils exprimeront leurs votes sans aucun dogmatisme, avec comme seule boussole les intérêts matériels et moraux des personnels gérés par Bercy.

Avec FO Finances l'individuel ne prime pas sur le collectif, mais le collectif ne doit pas ignorer l'individuel.